

Sous réserve d'autorisation d'ouverture par la DRAJES de Normandie

CALENDRIER PREVISIONNEL

DATES

Du 15 Novembre 2021
Au 17 Février 2023

LIEU

Lisieux
Accessible aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fin des inscriptions :

01/10/2021

Sélection :

07/10/2021

DURÉE

900 heures :
600h aux CEMEA
300h minimum en structure professionnelle.

TARIF DE LA FORMATION

7200€

TAUX DE RÉUSSITE

83,3% sur la dernière promotion

CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE
5 rue du Docteur Laënnec
14200 - Hérouville-Saint-Clair
02.31.86.14.11
www.cemea-normandie.fr

LE BPJEPS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 4 qui vise à former et qualifier des animateurs professionnels.
N° RNCP : 28573

OBJECTIFS

L'Éducateur Sportif mention « Activités Physiques pour Tous » met en œuvre, en autonomie et en sécurité dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel » les compétences suivantes :

- encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous
- organiser et gérer des activités physiques pour tous
- communiquer sur les actions de la structure
- participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

LES UNITÉS CAPITALISABLES

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « APT »

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « APT » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

LES + DE CETTE FORMATION

L'éducateur sportif BPJEPS APT est polyvalent dans les activités physiques.

Le rythme de l'alternance (environ 1 semaine/mois aux CEMEA).

Les stagiaires sont formés sur le lien entre sport et santé.

Une remise à niveau en orthographe et expression est proposée aux stagiaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le BPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- **Déposer un dossier d'inscription complet**
(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr).
- **Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante (en cours de validité) :**
PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2, SST.
- **Présenter** un certificat de non contre-indication à « la pratique des activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- **Pour être inscrit en formation, il faut avoir réussi les Tests d'Exigences Préalables du BPJEPS APT**
Retrouvez le calendrier Régional 2021 des Tests d'Exigences Préalables (TEP) aux formations de l'animation et du sport en Normandie sur le site : drdjcs.gouv.fr
- **Réussir les tests de sélection d'entrée en formation**
(entretien de 30 minutes et écrit de 2 heures).
- **Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation**

COÛT DE LA FORMATION

- Frais de dossier : 50€ - (*Demandeur d'Emploi* : 25€)
- Coût pédagogique de la formation : 7200€

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://cemea-formation.com/CGV/>

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Contrat d'apprentissage (CFA PSS)
- Contrat de professionnalisation
- Dispositif Pro-A
- Prise en charge par un OPCO
- Prise en charge par un employeur
- Financement Région ou Pôle Emploi (*D.E.*)

EMPLOI

L'éducateur sportif exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment : des collectivités locales, des associations, des établissements d'activités physiques et sportives divers ; d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives.



Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ...

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.